

Par délibération n°C2020\_136 du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération a approuvé à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise révisé.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage :

- au siège du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,
- dans les mairies des communes membres du Grand Narbonne,

La délibération et le dossier de SCoT de la Narbonnaise approuvé peuvent être consultés au siège de la Communauté d'Agglomération, 12 boulevard Frédéric Mistral à Narbonne et à la Maison des services du Grand Narbonne, 8 avenue Maréchal Foch à Narbonne, et sur le site internet du Grand Narbonne :

<https://services.legrandnarbonne.com/230-amenagement-et-urbanisme.html>



Les Associés Coopérateurs de la Société Coopérative Agricole (à capital variable) **Les Vignobles de l'Alaric** sont invités à assister à l'Assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire qui aura lieu le :

**MARDI 25 AOUT 2020**

à 17 h salle de réunion 1, rue de l'Artisanat 11700 CAPENDU

Sur Ordre du jour suivant :

**En Formation Ordinaire :**

- Rapport du Conseil d'Administration aux associés coopérateurs
- Rapports sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice 2019
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions
- Constatation de la variation du capital social
- Quitus aux administrateurs
- Indemnités à allouer aux administrateurs pour compenser le temps consacré à l'administration de la coopérative
- Fixation du budget de formation des administrateurs
- Renouvellement des administrateurs sortants
- Présentation du règlement intérieur
- Questions diverses

Les adhérents désireux de faire acte de candidature aux fonctions d'administrateurs, ou de poser des questions ne se rapportant pas à l'ordre du jour, sont priés de le faire par écrit en recommandé avec demande d'avis de réception au bureau de la cave dix jours avant cette assemblée.

**En Formation Extraordinaire :**

- Rapport du Conseil d'Administration
- Mise en conformité des statuts avec les dispositions obligatoires résultant de l'arrêté du 20 Février 2020 portant homologation des modèles de statuts types des sociétés coopératives agricoles
- Modification de l'article 5 des statuts - Durée
- Modification du § 1 de l'article 4 des statuts - Obligations des associés coopérateurs
- Introduction de nouveaux critères de souscription de capital et modification corrélative du § 4 de l'article 14 des statuts
- Modification de l'article 46 des statuts - Tenue de la comptabilité
- Pouvoirs pour les formalités.

Les associés coopérateurs ont la faculté, à partir du quinzième jour précédant l'Assemblée de prendre connaissance au siège de la coopérative des documents suivants :

- Comptes annuels, Rapport du Conseil d'Administration aux associés coopérateurs, Texte des résolutions proposées, Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions soumises à autorisation préalable, Document d'information entre le prix indiqué lors de la précédente Assemblée Générale et le prix effectivement payé.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de cette première assemblée, la seconde assemblée se tiendra, sur le même ordre du jour, le 29 SEPTEMBRE 2020 à 17 h salle de réunion au 1, rue de l'Artisanat 11700 CAPENDU.

Le Conseil d'Administration.

**PRESTIGE AUTO 11**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 201 000 euros  
Siège social : Route Nationale  
11000 CARCASSONNE  
510 800 816 RCS CARCASSONNE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions établi en la forme électronique en date du 31/07/2020, l'associé unique a transféré le siège social à compter du 27/07/2020 et a modifié, en conséquence, l'article 4 des statuts : **Ancienne mention** : « Route Nationale, 11000 CARCASSONNE » ; **Nouvelle mention** : « Rue René Panhard, ZI Croix Sud, 11100 NARBONNE ».

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE (11) sous le n° 510 800 816 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NARBONNE (11).

Gérance : M. Bouchta CHEKHAD, demeurant 9 Rue de la Tramontane, Lotissement le Coumbelo, 11600 VILLEGAILHENC.

Pour avis. La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARCASSONNE (11) du 30/07/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par actions simplifiée.  
**Dénomination** : DOMAINE DES LAUSES.  
**Siège** : 3 Bis Chemin de Mayrac, 11700 CAPENDU.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital** : 2 000 euros.

**Objet social** : Culture de la vigne. Ainsi que toutes activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la Pêche maritime.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect du droit de préemption des associés et sont soumises à l'agrément préalable de tous les autres associés.

**Président** : Monsieur Michel MERCIER, demeurant 3 Bis Chemin de Mayrac, 11700 CAPENDU.

La Société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE (11).  
Pour avis, le Président.

**Société Civile Immobilière  
JV BOUTIQUE**

**Capital Social : 150 euros**

**Siège Social : 1 rue porte du cros,  
11560 FLEURY D'AUDE**

**RCS : NARBONNE 432 114 841**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du Vendredi 3 Juillet 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 3 Juillet 2020, il a été nommé liquidateur Madame Vicenta ARGUELLES épouse SABATHIER demeurant à FLEURY D'AUDE, 7 rue Pierre Mendes France, et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés à l'adresse du liquidateur savoir 7 rue Pierre Mendes France, FLEURY D'AUDE (11560).

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Narbonne du 31/07/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société civile immobilière  
**Dénomination sociale** : **MARCO RACINE**

**Siège social** : 4 Rue Kruger, 11100 NARBONNE

**Objet social** : acquisition, propriété, gestion, administration, exploitation par bail ou autrement de tous biens meubles et immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social** : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance** : Jean Luc MARCO demeurant 4 rue Kruger 11100 Narbonne

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NARBONNE.

Pour avis  
La Gérance

Par ASSP en date du 31/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

**CME SAV**

**Siège social** : 6113 Route de Narbonne RD 11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES

**Capital** : 1000 €  
**Objet social** : La maintenance, le dépannage, le service après-vente pour toutes installations d'équipements thermiques et de climatisations

**Président** : CASTELEYN Fabrice demeurant 09 bis rue Georges Sand 11200 LÉZIGNAN-CORBIÈRES pour une durée de 99. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions sont cessibles après exercice du droit de préemption des associés et CMEC agrément donné à la majorité de 51% et Durée : 99 ans.

**CLEMENTOM**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 5 000 euros

**Siège social** : 61 rue de Verdun  
11000 CARCASSONNE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARCASSONNE du 03/08/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à responsabilité limitée  
**Dénomination sociale** : CLEMENTOM

**Siège social** : 61 rue de Verdun, 11000 CARCASSONNE

**Objet social** : Salon d'esthétique

**Durée de la Société** : cinquante ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 5 000 euros

**Gérance** : Madame Florence ANDRE, demeurant 13 rue Jeanne d'Arc 11170 PEZENS, assure la gérance.

**Immatriculation** de la Société au Registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE.

Pour avis  
La Gérance

